

Ces associations qui dérangent



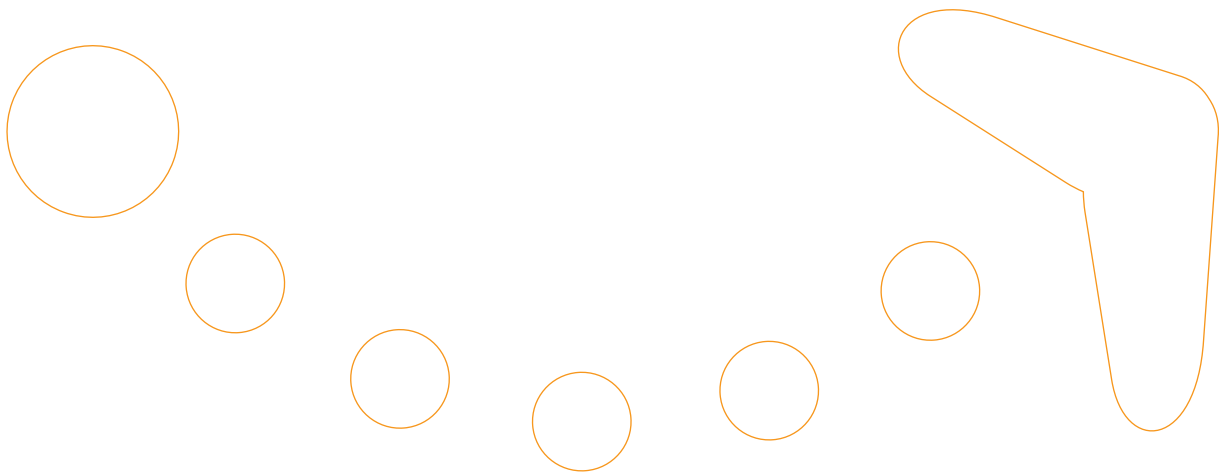
octobre 2016

**CIRÉ**

Sommaire

Introduction	3
Fin de la « crise de l’asile » ?	4
Le choix de la fermeture	4
Évincer les associations	4
Les droits en péril	5
Conclusion	5

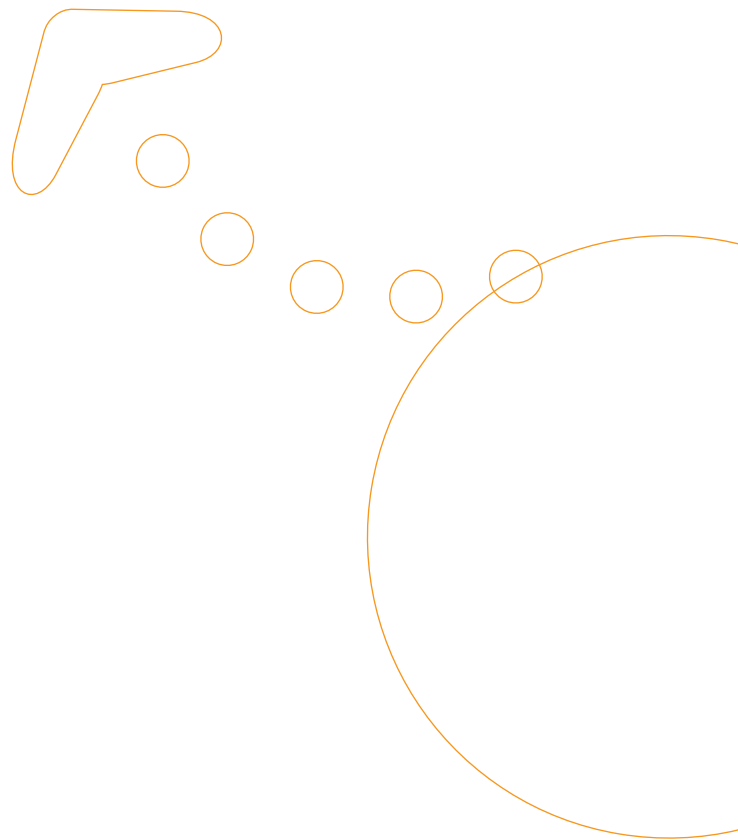
La présente analyse a été publiée dans le numéro 176 de la *Chronique*, magazine de la Ligue des droits de l’Homme, octobre 2016.



Introduction

Début juin 2016, le Gouvernement belge a annoncé sa décision de supprimer 10.000 places d'accueil pour les demandeurs d'asile. Et, au passage, d'évincer des partenaires historiques: les associations.

Oui, les demandes d'asile sont en baisse depuis le début de l'année. Et ce n'est pas facile de gérer un réseau d'accueil qui doit s'ajuster aux arrivées fluctuantes. Donc, oui, le Gouvernement devait prendre des décisions pour s'adapter au contexte actuel. Cette décision paraît donc répondre à une saine gestion des fonds publics. Il est en effet défendable de fermer les places ouvertes dans l'urgence quand cette urgence a disparu, de surcroît en maintenant 7.500 places « tampons », activables rapidement. Si ce n'est que les places à fermer ont été soigneusement choisies. Et que le fait de considérer que la Belgique n'est plus concernée par la « crise de l'asile » est un positionnement purement politique.



Fin de la « crise de l'asile » ?

Selon le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), on compte en 2015 plus de 65 millions de personnes ayant été forcées de quitter leur foyer pour fuir les persécutions, la violence ou la guerre. Un chiffre record. Si le nombre de demandes d'asile baisse en Belgique, ce n'est donc pas parce qu'il y a moins de personnes en demande de protection. Mais plutôt parce qu'on les empêche ou qu'on les dissuade de venir. Comment ? Au niveau européen, par un accord conclu avec la Turquie, la fermeture de la route des Balkans ou la création de « hotspots » en Grèce et en Italie. Au niveau belge, par des campagnes « d'information » à destination des Irakiens et des Afghans, la politique de retour ou le dispositif de pré-accueil.

Quels que soient les moyens utilisés, l'objectif poursuivi fait consensus chez les responsables politiques. Un objectif exprimé par Theo Francken lorsqu'il soutient, dans un communiqué en juin dernier, qu'il faut « veiller ensemble à ce que la situation qui s'est produite en Europe en 2015 ne se répète pas. L'acceptation au sein de la population pour un tel scénario n'est plus possible ». En clair, il s'agit d'empêcher les migrants d'atteindre le territoire européen pour plaire aux populations qui ne veulent pas d'étrangers « chez eux ».

Le choix de la fermeture

Le choix de fermer 10.000 places d'accueil s'inscrit dans cette volonté de rassurer la population sur le fait que la « crise de l'asile » n'était que temporaire, qu'elle est sous contrôle et que les migrants n'arrivent plus en Belgique. Le choix aurait pu être tout autre. Les places ouvertes auraient pu être maintenues pour accueillir des réfugiés sur base de programmes de réinstallation (depuis des camps à l'étranger, via le HCR), de relocalisation (depuis les « hotspots » de Grèce et d'Italie - la Belgique s'est d'ailleurs engagée à relocaliser 3.812 personnes d'ici fin 2017), de visas humanitaires (permettant de venir en toute légalité demander la protection en Belgique). Le dispositif ouvert aurait même pu servir à héberger des personnes en grande précarité présentes sur le territoire (sans-abri, sans-papiers, femmes victimes de violences conjugales).

La décision n'a pas été celle-là. Le choix a été la fermeture et non pas le maintien d'une infrastructure qui venait d'être ouverte. Les personnes qui auraient pu bénéficier de ces places d'accueil devront donc trouver refuge ailleurs. Elles seront au final généralement - et dans le meilleur des cas - prises en charge par d'autres pays, plus pauvres, dans des conditions extrêmement précaires.

Évincer les associations

Parmi les 10.000 places qui seront fermées, le Gouvernement a également fait des choix. Il profite en effet du plan de fermeture pour supprimer le modèle d'accueil des associations, actif depuis 17 ans. En partenariat avec Fedasil, elles proposaient aux demandeurs d'asile un hébergement dans des appartements, avec un accompagnement adapté à leurs besoins. Un modèle d'accueil reconnu de longue date, qui favorise l'autonomie et l'intégration. Et qui s'inscrit dans une histoire: depuis 1954, les associations ont accueilli, au fil des crises migratoires, les réfugiés hongrois, albanais, rwandais, kosovars, irakiens, afghans, syriens... Cette collaboration prend donc fin aujourd'hui, en pleine crise du logement, à un moment où la Belgique a précisément besoin de renforcer les outils d'intégration et où la « crise de l'asile » est en fait bien loin d'être terminée.

La logique voudrait qu'en période d'arrivée importante de demandeurs d'asile, le Gouvernement ouvre des places « d'urgence », « temporaires » et « extra » et que lorsqu'il y a une diminution de ces arrivées, il ferme ces places-là et revienne à une base de places structurelles de qualité. En 2000, en 2009 puis en 2015, les associations ont répondu présentes pour l'ouverture de places et se sont adaptées du mieux possible aux fermetures qui ont suivi et aux multiples changements demandés par Fedasil et les autorités politiques. Aujourd'hui, ce n'est pas la logique adoptée: la fermeture concerne aussi des places structurelles. Et ce, sans aucune concertation ni information. Une décision politique, unilatérale, non négociable.

Notre système d'accueil est-il évalué négativement? Les résidents se sont-ils plaints? Ce type d'accueil coûte-t-il plus cher que les autres? Rien de tout cela. L'accueil individuel fonctionne bien et est moins coûteux que l'accueil en centres collectifs. C'est plutôt parce que notre mission de défense des droits des étrangers, des demandeurs d'asile et des réfugiés ne cadre pas avec les objectifs politiques. Et qu'aux yeux de certains, nous les accueillons peut-être « trop bien ». Dans un contexte de politique migratoire restrictive, de dissuasion des demandes d'asile, les associations - par leur discours et leurs pratiques - gênent.

Le Gouvernement a fait un choix de fermeture brutal, non discuté, non négocié, manquant de prudence, évinçant les organisations coupables comme le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Un mode de décision cynique et malsain pratiqué par le Gouvernement actuel. Notre secteur en fait les frais, à l'image d'autres acteurs de la société civile ou des services publics. Ce mode de gouvernance qui exclut la concertation, voire l'analyse et la critique, constitue un danger pour notre démocratie.

Les droits en péril

Le CIRÉ occupe une place particulière au sein du secteur de l'accueil : opérateur et partenaire de l'État d'un côté et analyste critique des politiques mises en place de l'autre. Les positions prises étaient souvent le résultat d'enquêtes et de constats de terrain. Les recommandations visant à mettre en place un modèle d'accueil au centre duquel se trouvaient les étrangers accompagnés par des professionnels avaient la force de l'expérimentation. C'est cette particularité à laquelle il a été mis fin. Ce ne sont plus tant des partenaires qui sont recherchés par les autorités que de simples exécutants.

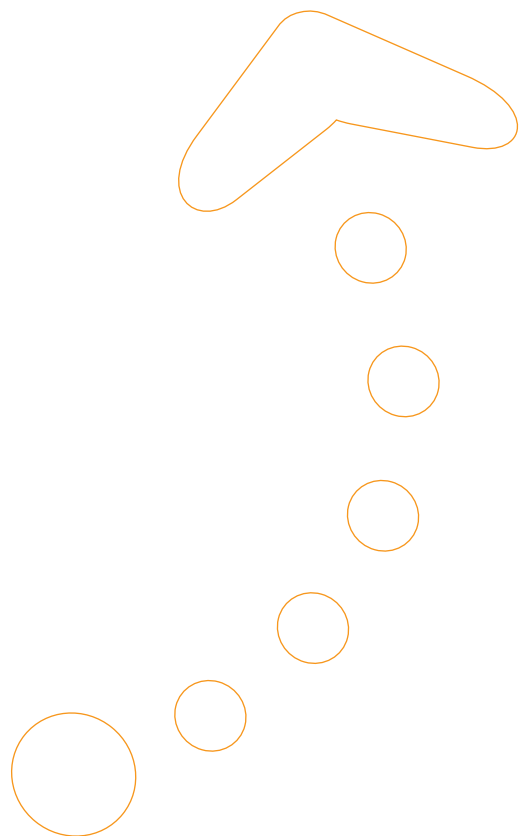
En écartant les associations, l'État belge se prive du feed-back qu'elles lui apportaient. Les valeurs reprises dans leurs statuts ne seront dorénavant plus un facteur interne avec lequel les politiques devront composer, mais un élément externe qu'il est facilement possible d'ignorer.

Pour les étrangers, le message envoyé depuis plusieurs années est encore renforcé. Le choix de délivrer une aide exclusivement matérielle dans des centres collectifs pendant la procédure d'asile est à nouveau affirmé avec vigueur. Ceci alors même que la plupart des demandeurs d'asile aujourd'hui seront, au terme de la procédure, reconnus réfugiés. Cette mise à l'écart dans des centres collectifs ne fait que retarder inutilement une intégration par ailleurs demandée de toutes parts.

Pour le secteur du droit des étrangers, cette coupe budgétaire vient s'ajouter à la longue liste des restrictions dont les associations font l'objet depuis plusieurs années. Les fonds publics alloués aux étrangers se restreignent de plus en plus et leurs conditions d'octroi traduisent des choix politiques. En effet, les subsides ne s'adressent quasiment plus qu'aux publics ayant des statuts de séjour fortement consolidés. Les plus précarisés, les sans-papiers, les femmes migrantes, les demandeurs d'asile, ne sont ni désirés ni tolérés. Leurs frais de procédure ont augmenté et ils auront plus difficilement accès à l'aide juridique. Aucune marge budgétaire ne leur est désormais consacrée, si ce n'est pour les projets de retour. Pourtant, ces personnes sont toujours là et ont aujourd'hui plus que jamais besoin du soutien professionnel de l'associatif.

Conclusion

Même si nous ne pouvons plus à l'avenir défendre un modèle d'accueil respectueux des droits des demandeurs d'asile à travers notre mission d'accueil en logements individuels, notre combat pour la défense des étrangers ne s'arrête pas là et nous poursuivrons notre mission, par tous les moyens possibles, avec toujours plus de force et de conviction.





Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)